

Informations préalables

Les diapos sont annotées. Pour consulter ces notes

- Dans LibreOffice Impress, menu Affichage / Notes
- Dans PowerPoint, menu Affichage / Pages de notes

Les graphiques sont réalisés avec le [tableur téléchargeable](#) Simulateur.ods

Sur chaque diapo, est indiquée la date de mise à jour

Diapos 2 – 30 : Simplifier avec un RU (présentation MFRB 31/1/2023)

Diapos 31 – 33 : transition, PIB, dette et budget

Diapos 34 - 43 : les retraites (présentation MFRB 28/3/2023)

Diapos 44 - 65 : RSA et prime d'activité (présentation MFRB 20/2/2024)

Simplifier le système socio-fiscal français

Deux livres
et le présent fichier
Diapos.odp
téléchargeables

LÉON RÉGENT

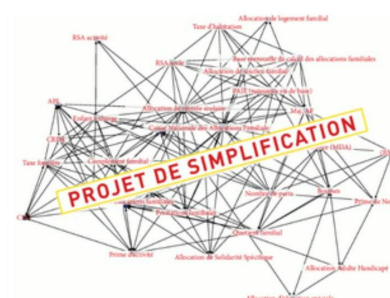
La face cachée des prestations familiales



Tome 1 enfants

LÉON RÉGENT

La face cachée des dispositifs socio-fiscaux



Tome 2 adultes



Questions traitées

- Description du système actuel
- Ses défauts
- Vers une simplification systémique : individualisation et « linéarisation » (plutôt que revenu de base, revenu universel, revenu d'existence socle citoyen, impôt négatif... ces mots sont connotés)

4 questions dérangeantes

- S'agit-il d'augmenter la redistribution, et si oui, pourquoi pas augmenter le RSA ?
- Quels dispositifs seront remplacés / maintenus ?
- Coût ? Financement ?
- S'agit-il d'encourager l'emploi ou de permettre de ne pas travailler ?

Contexte : la situation financière de l'État est catastrophique...

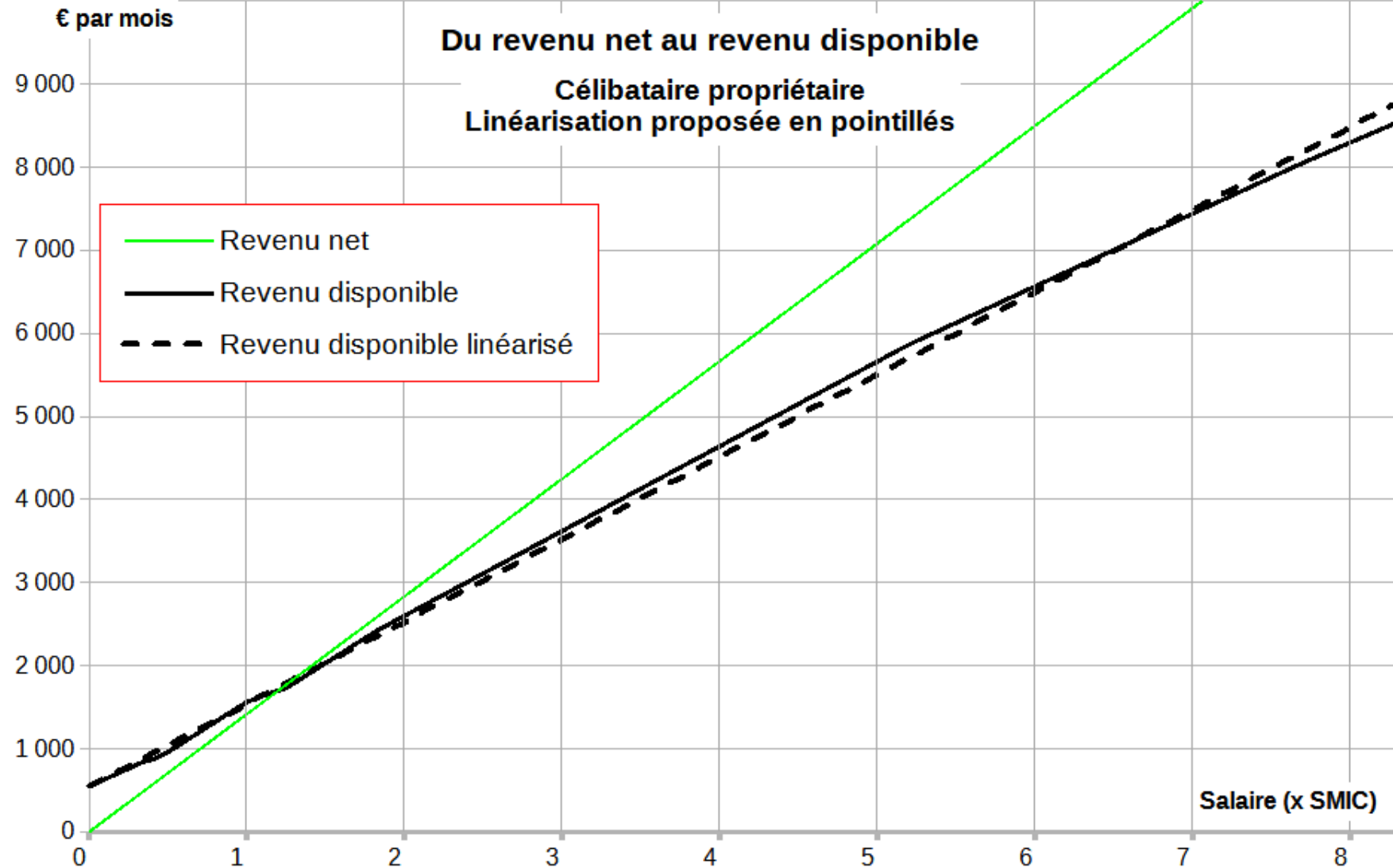
Caractéristiques RSA / Cible

Le RSA est	La cible est
Par foyer (548 € si 1 personne)	Individuelle
conditionnel	Inconditionnelle
Pour certains (seuils)	Pour tous
versé par le système social (une aumône)	versée par le système fiscal (un droit)

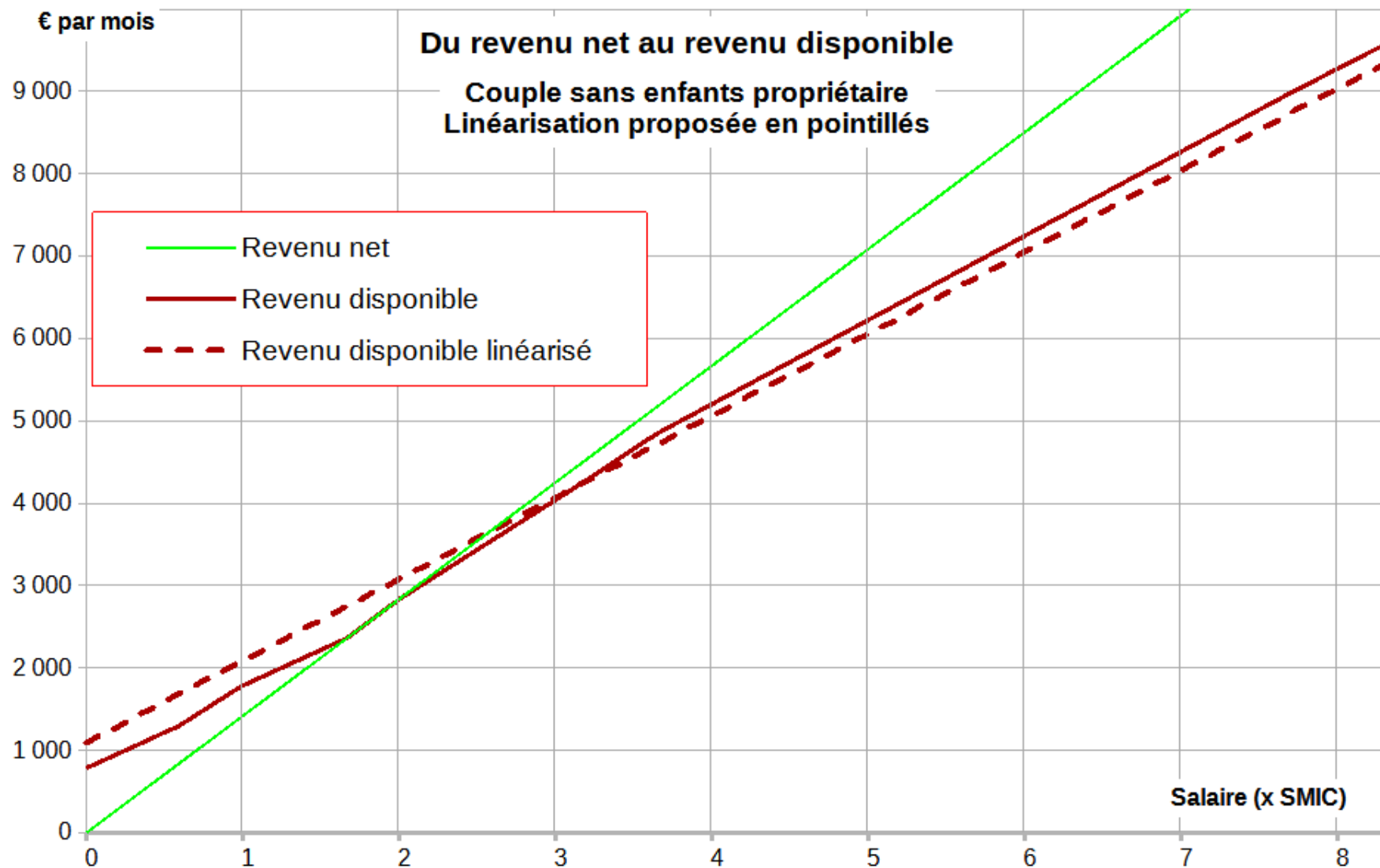
€ par mois

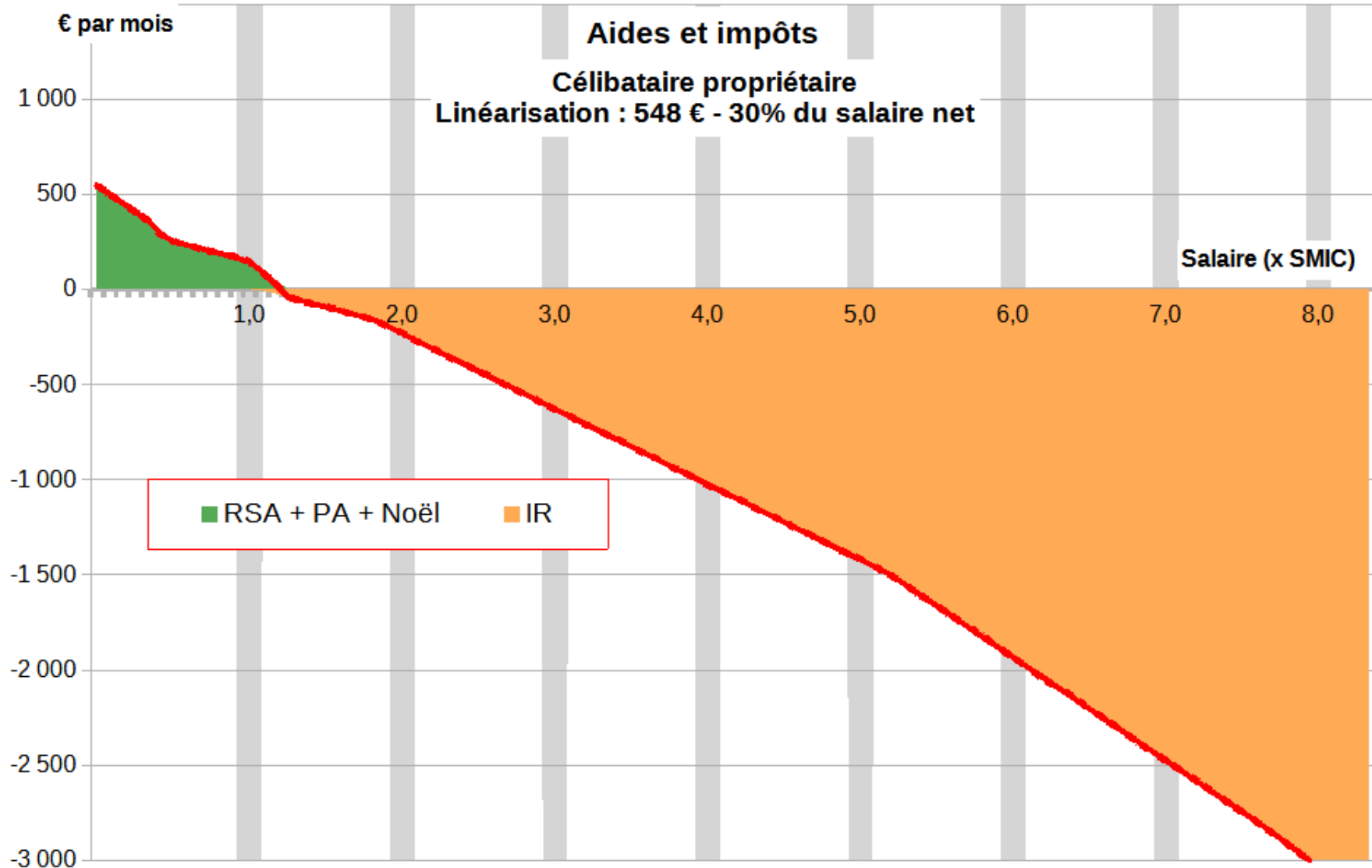
Du revenu net au revenu disponible

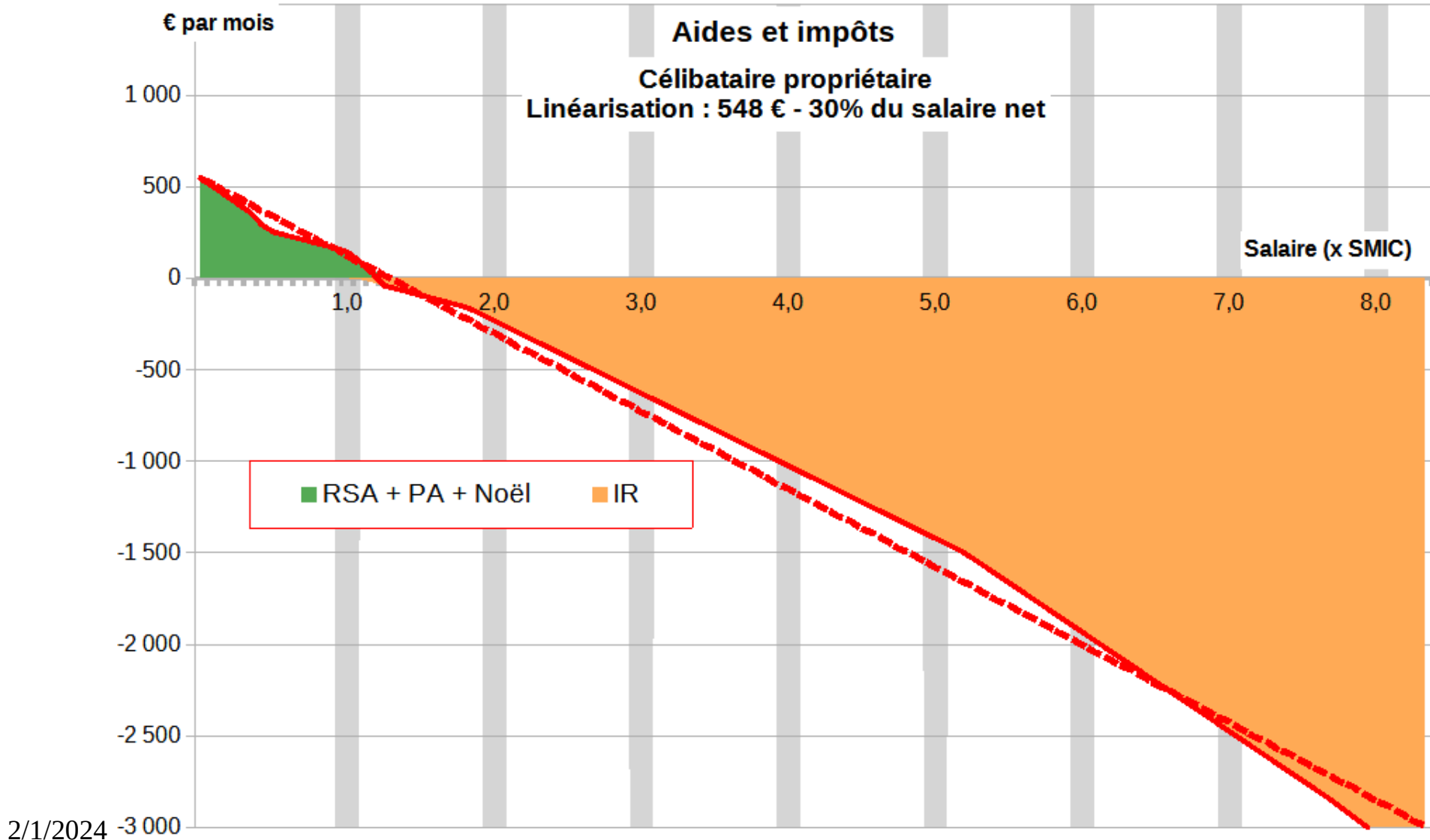
Célibataire propriétaire
Linéarisation proposée en pointillés



Salaire (x SMIC)







Brochure fiscale 2023 page 363

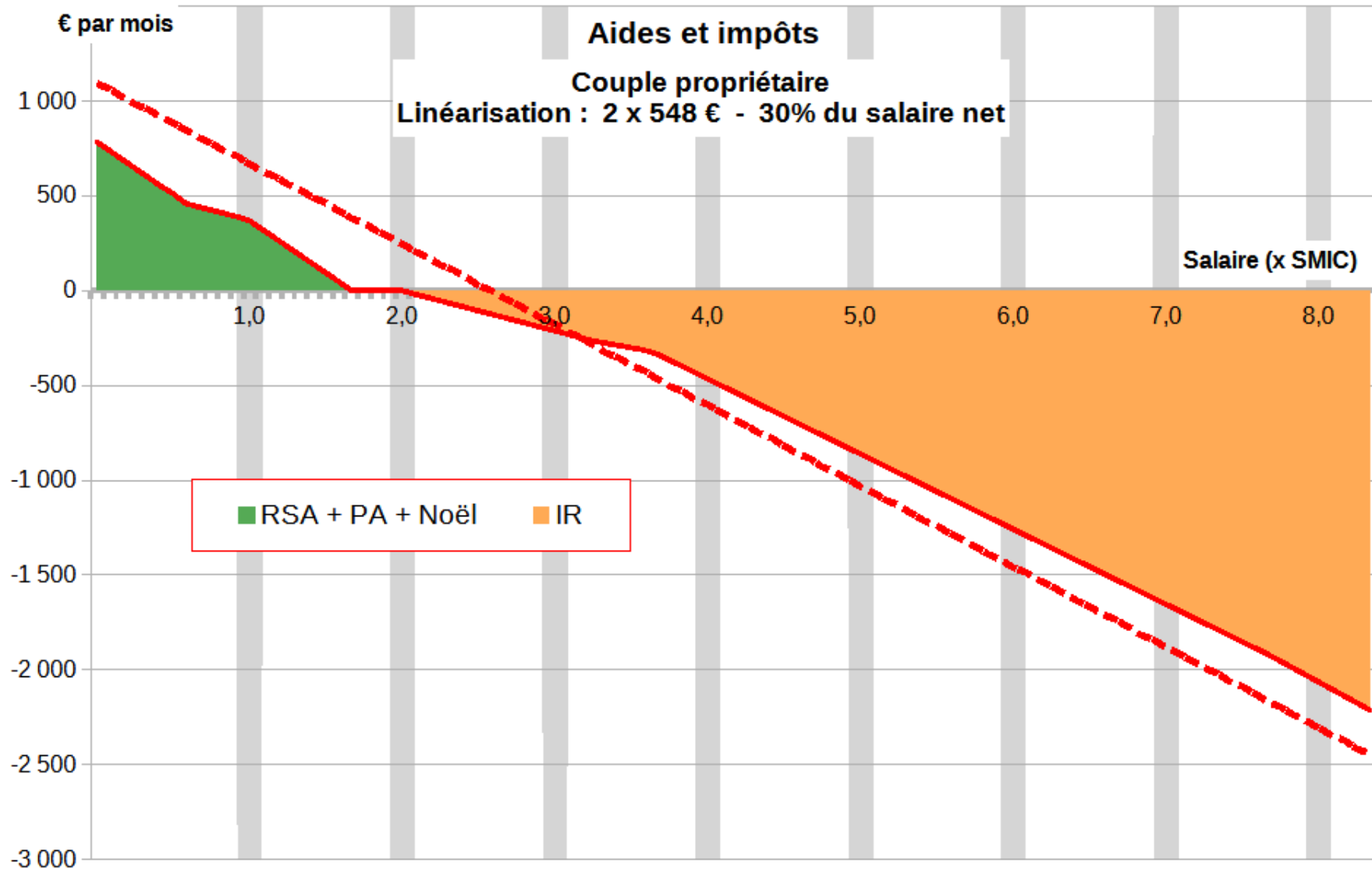
Tableau 5. Calcul de l'impôt.

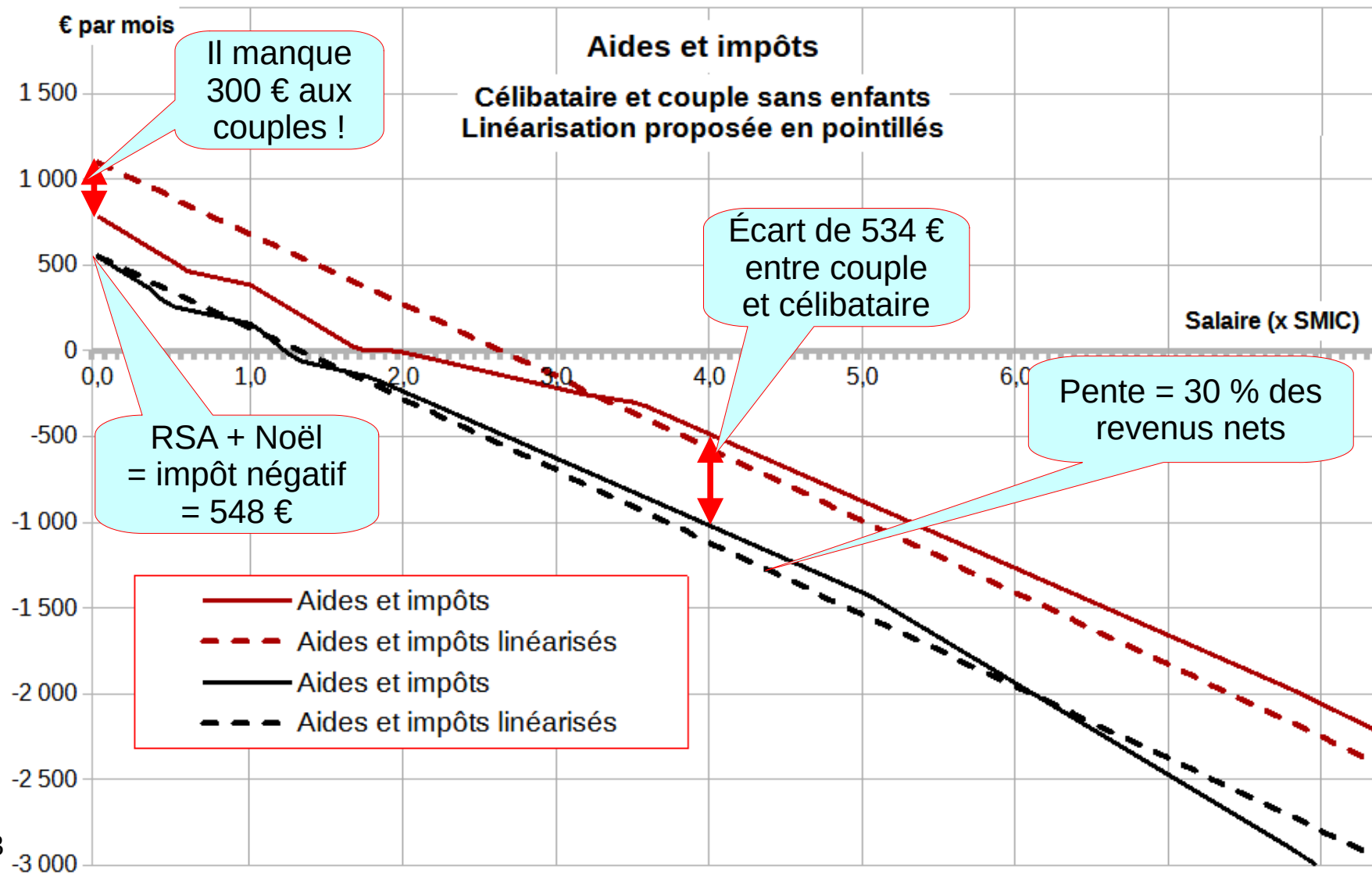
Si le revenu net imposable par part R/N ¹ est compris entre...	0 et 10 777 €	10 777 € et 27 478 €	27 478 € et 78 570 €	78 570 € et 168 994 €	Supérieur à 168 994 €
... multipliez le revenu net imposable par le taux correspondant	-	$R \times 0,11$	$R \times 0,30$	$R \times 0,41$	$R \times 0,45$
... et déduisez du résultat	-	$1185,47 \text{ €} \times N$	$6406,29 \text{ €} \times N$	$15\,048,99 \text{ €} \times N$	$21\,808,75 \text{ €} \times N$
1. revenu net imposable divisé par le nombre de parts.					

Impôt de 30 % - 6406 € par part et par an (revenus 2022)

Porté à 30 % - 6713 € sur les revenus 2023

6713 € est très proche de RSA + prime de Noël annuels





Le changement va coûter

- Correction de l'anomalie « couples modestes »
- Jeunes de 18 à 24 ans, qui seront considérés comme des adultes
- Non-recours aux aides actuelles
- Absence d'allocations pour les familles de 1 enfant

Solutions :

1. Suppression du PFU (revenus financiers) et des niches fiscales ou augmentation du taux de de la « flat tax »
2. Équilibrage entre les familles nombreuses et les autres

Du « super brut » au disponible

Exemple : 2 parents + 4 enfants

€ /mois	0,5 SMIC locataire	1 SMIC locataire	5 SMIC propriétaire
Salaire super brut	930	1861 (= 930x2)	12815 (= 1840x6,9)
Cotisations patronales	- 47	- 94	- 3981
Cotisations salariales	- 175	- 350	- 1750
Salaire net	708	1417	7084 (= 1417x5)
Impôt sur le revenu			- 165
Logement : APL, TF	642	506	- 321
Prestations familiales	1058	1049	577
RSA, PA et Noël	654	476	
Compl. santé (CSS)	144	72	
Chq énergie et divers	211	211	
Disponible	3418	3732 (= 3418x1,1)	7496 (= 3732x2)

Quelle assiette pour l'impôt ?

Assiette actuelle de l'IR (« net imposable »)

Ajouter divers = revenu fiscal de référence (RFR) ?

Ajouter revenus non fiscalisés (livrets A...) ?

Supprimer niches fiscales et PFU sur les revenus financiers ?

Supprimer les frais professionnels forfaitaires (10%) et réels ?

Supprimer les cotisations non déductibles ?

Assiette = tous revenus nets ?

Quels dispositifs sont impactés ?

Sont supprimés

- RSA, prime de Noël, ASS, prime d'activité
- Impôt sur le revenu
- Enfants : AF, MajAF, CF, ARS, PAJE, SFT

Sont maintenus

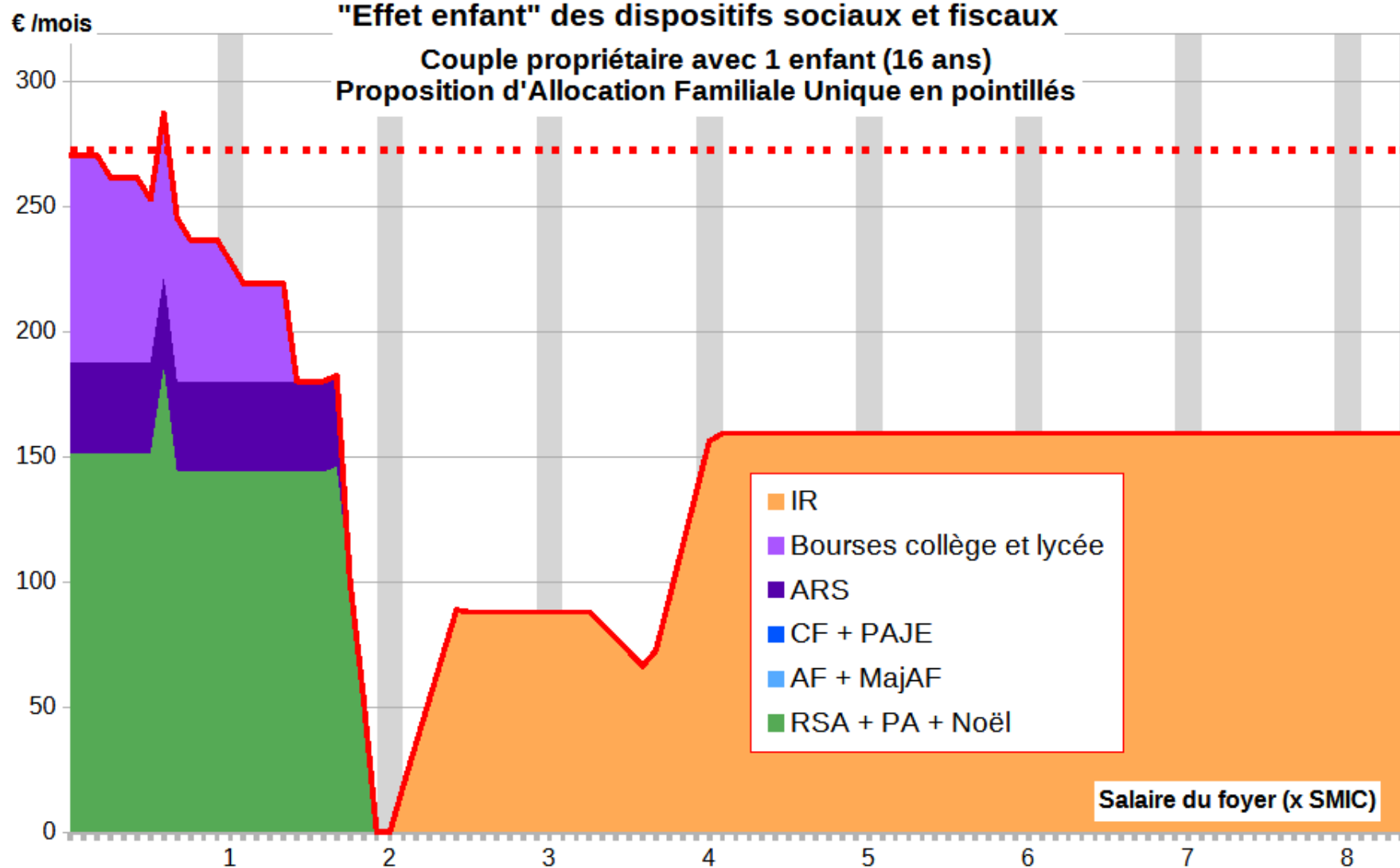
- Cotisations patronales et salariales (CSG / CRDS...)
- Chômage, retraites, santé, Aides au logement
- ASF (familles monoparentales), gardes d'enfants

AAH et ASPA deviennent 548 € + supplément, pour que les handicapés et retraités pauvres ne soient pas perdants

"Effet enfant" des dispositifs sociaux et fiscaux

Couple propriétaire avec 1 enfant (16 ans)

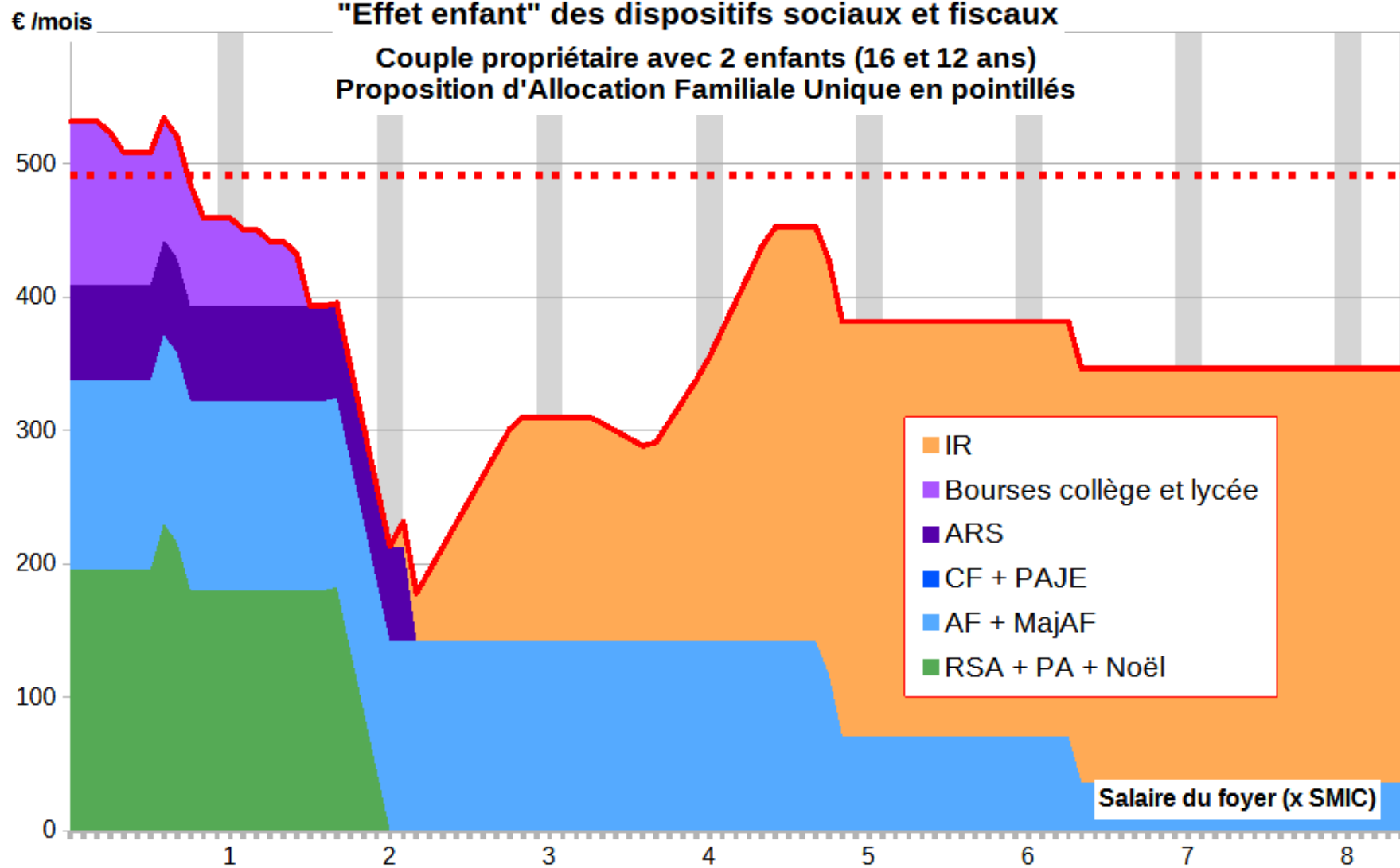
Proposition d'Allocation Familiale Unique en pointillés



Salaire du foyer (x SMIC)

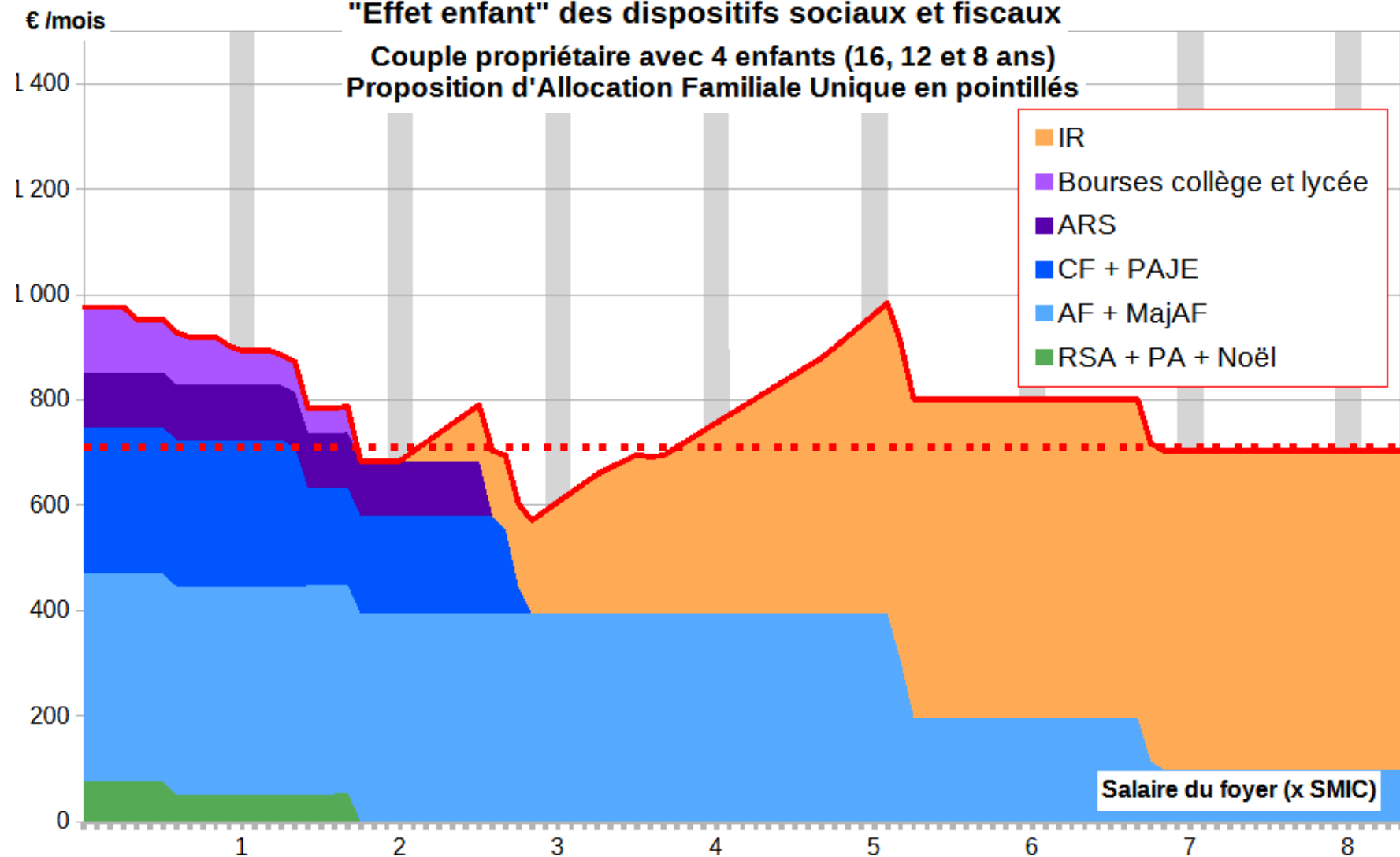
"Effet enfant" des dispositifs sociaux et fiscaux

Couple propriétaire avec 2 enfants (16 et 12 ans)
Proposition d'Allocation Familiale Unique en pointillés

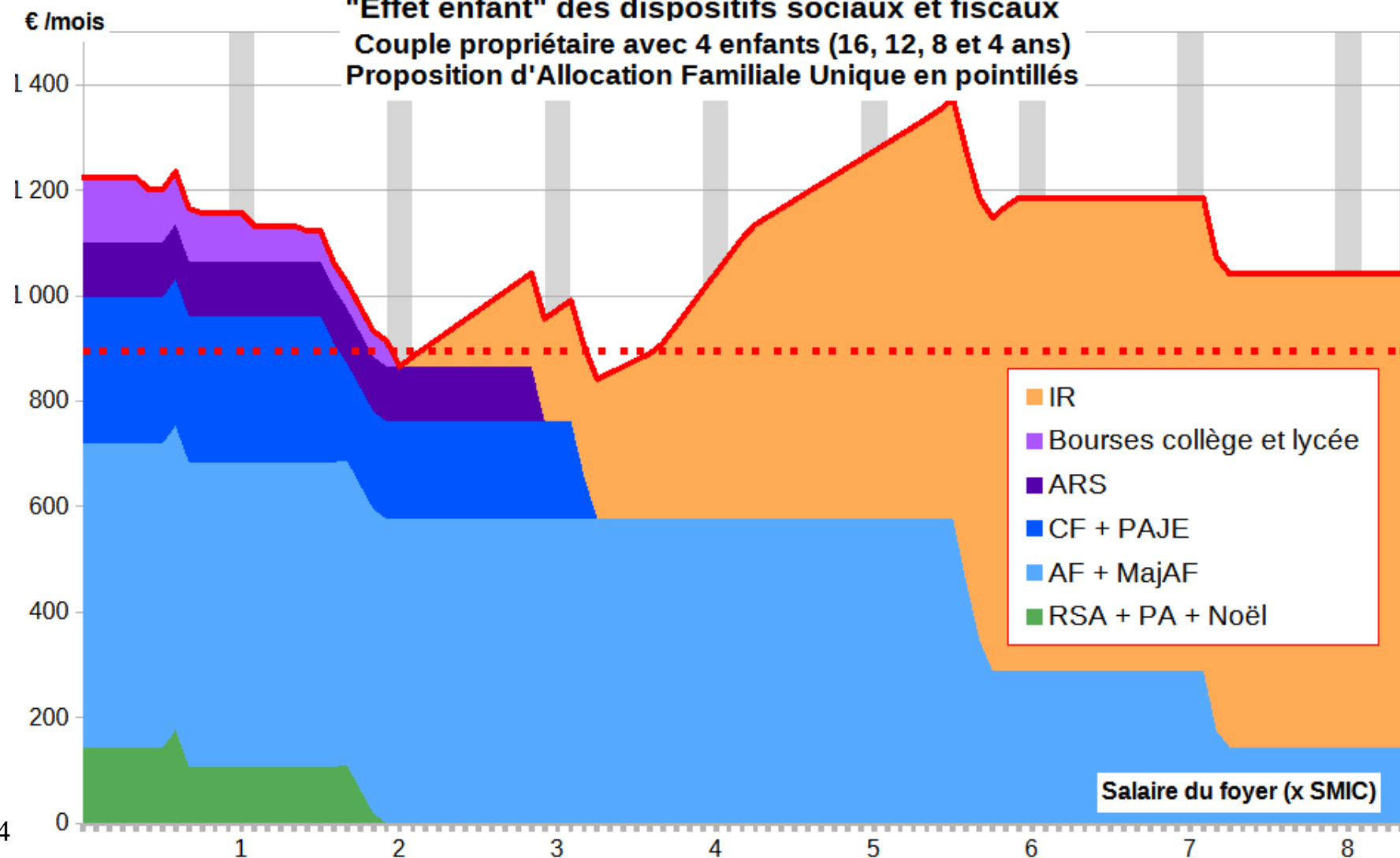


"Effet enfant" des dispositifs sociaux et fiscaux

Couple propriétaire avec 4 enfants (16, 12 et 8 ans)
Proposition d'Allocation Familiale Unique en pointillés

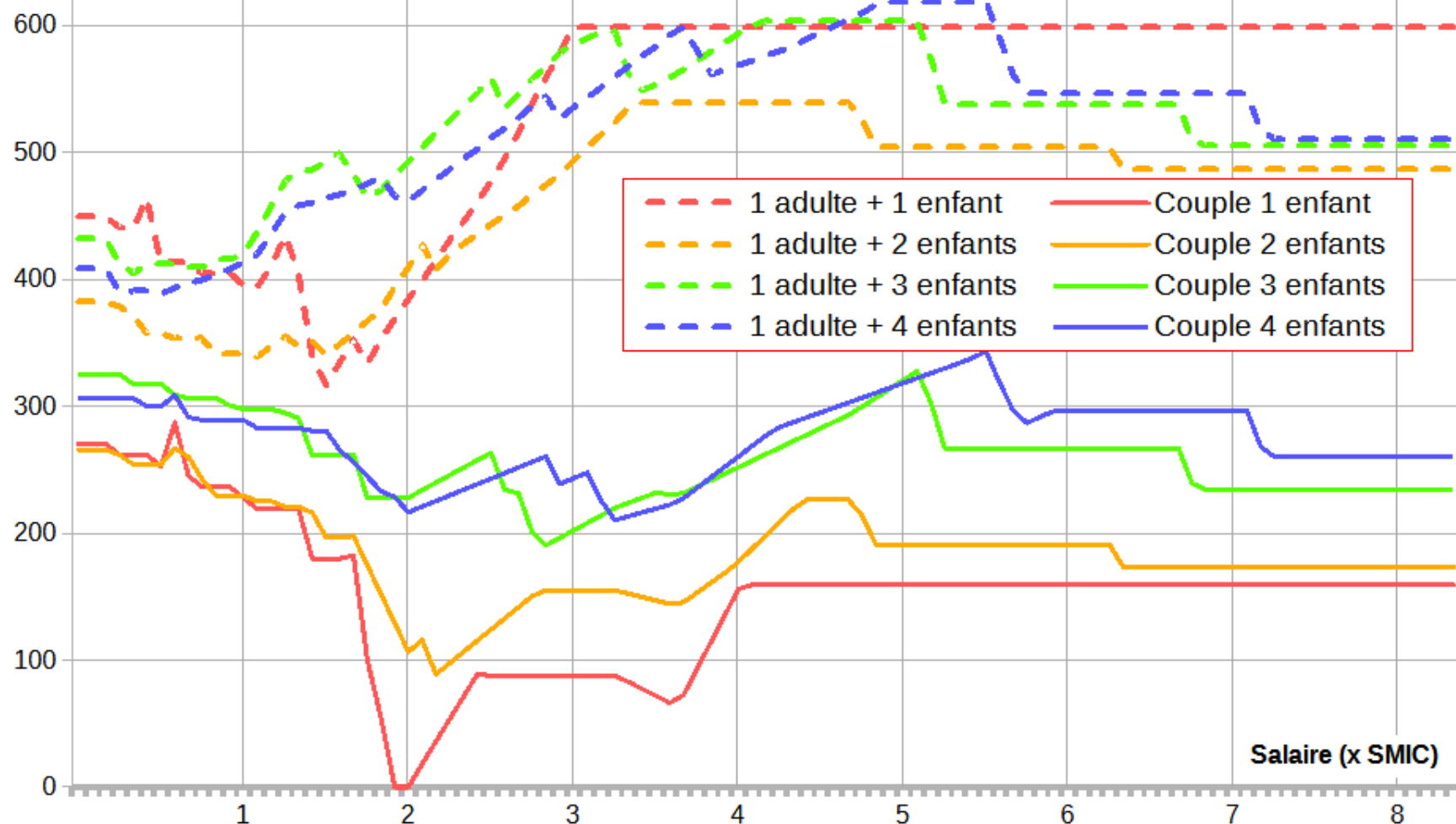


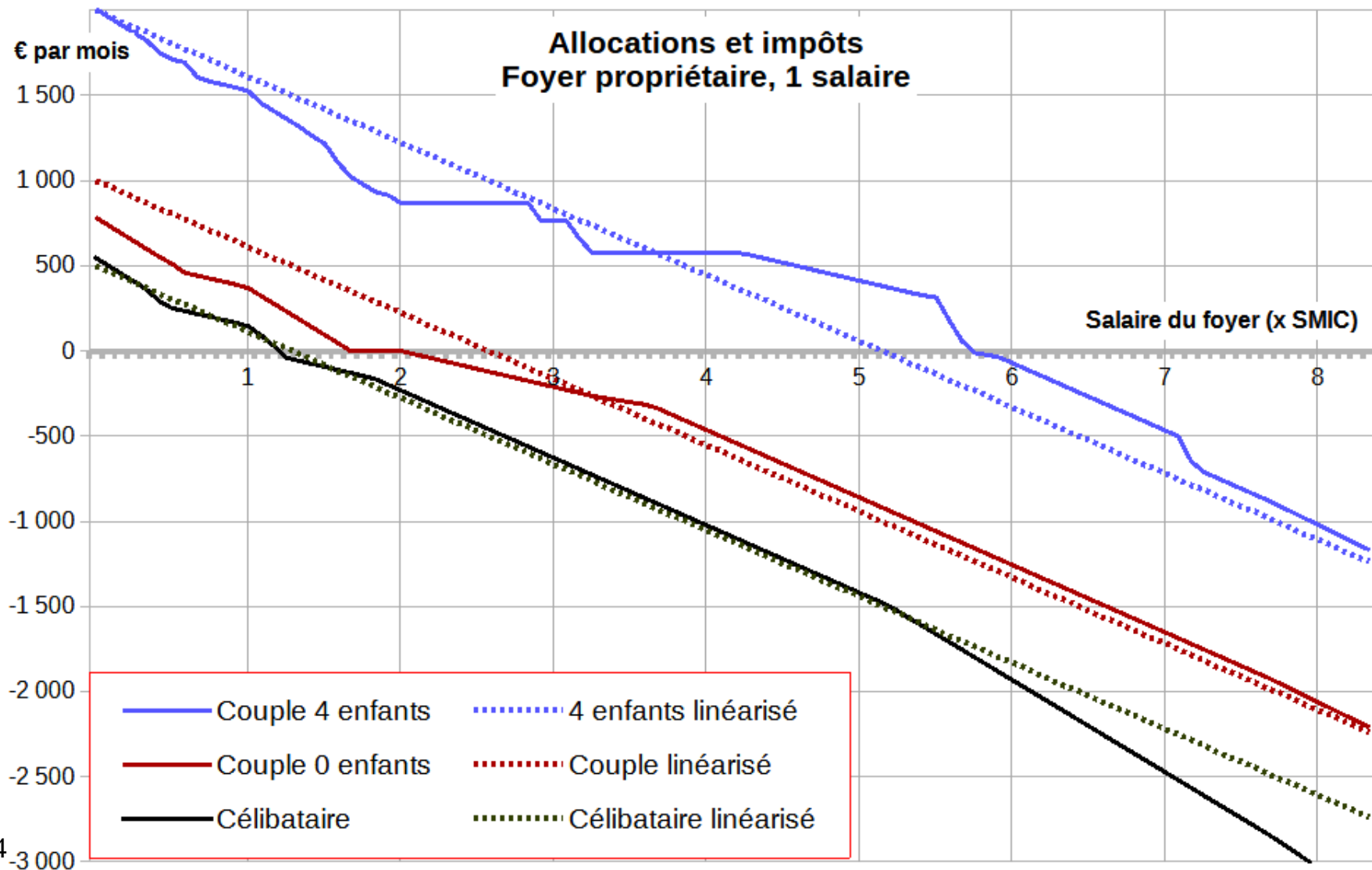
"Effet enfant" des dispositifs sociaux et fiscaux
Couple propriétaire avec 4 enfants (16, 12, 8 et 4 ans)
Proposition d'Allocation Familiale Unique en pointillés



€ par mois

Effet par enfant des principaux dispositifs familiaux, avec ASF





Seuils et « bases ressources »

Quelles ressources sont-elles prises en compte ?

Sur quelle période les évaluer ?

- L'année est trop ancienne
- Le mois produit un résultat instable
- Le compromis « effet figé trois mois » est incompréhensible

Un salaire trimestriel de $800 + 800 + 800$ ne produit pas,
le trimestre suivant, la même prime d'activité que $0 + 2400 + 0$

Un système qui décourage l'emploi

Le labyrinthe actuel est truffé d'effets de seuils et d'incohérences. Il crée l'angoisse.

La prudence est de ne pas déclarer de revenus supplémentaires.

Un système simple et linéaire rassure.

Extrait d'une demande de RSA (7 pages)

► Votre situation familiale actuelle

- ☐ Vous vivez en couple
- ☐ Vous êtes mariés depuis le
 - ☐ Vous êtes pacsés depuis le
 - ☐ Vous vivez en couple sans être mariés et sans être pacsés depuis le
 - ☐ Vous avez repris une vie commune depuis le
- ☐ Vous vivez seul(e)
- ☐ Vous êtes séparé(e) de fait* depuis le
 - ☐ Vous êtes séparé(e) légalement depuis le
 - ☐ Vous êtes divorcé(e) depuis le
 - ☐ Vous êtes veuf(ve) depuis le
 - ☐ Vous avez rompu votre vie en concubinage depuis le
 - ☐ Vous avez toujours vécu seul(e) et vous êtes célibataire

** Une séparation de fait est une séparation du couple sans intervention du juge*

Attendez-vous un enfant ? oui ☐ non ☐

Si votre situation familiale a changé au cours des 4 derniers mois, indiquez la(les) situation(s) précédente(s) : _____
_____ depuis le

Exemple vécu : 19 papiers exigés à l'appui d'une demande de RSA

Un système incompréhensible

Au lieu de décrire les barèmes (trop complexes),
les sites officiels proposent des simulateurs.

Les résultats, arrondis, sont souvent faux
faute d'une description complète des revenus passés.

Nos élus, dépassés, votent n'importe quoi
(en 2022, déconjugalisation de l'allocation adulte handicapé – AAH
votée à l'unanimité sauf une voix !)

Un système hypocrite

On annonce beaucoup, on donne peu.

Exemple : Pour une personne seule avec 3 enfants, la Prime d'activité nominale est 1310 €. Les déductions sont nombreuses. Reste, pour un salaire net de 600 €... seulement 88 €.

On voudrait limiter le nombre de « **bases ressources** », et on multiplie les « chèques » avec des conditions changeantes

On voudrait réduire les **non recours** en automatisant, et on multiplie les primes quérables

Simplifier davantage

On pourrait remplacer 548 € - 30 % par **620 € - 31 %**
en supprimant beaucoup d'aides et tarifs sociaux divers

620 € = RSA forfait logement non déduit (8 % des cas)

Responsabilisation des bénéficiaires (suppression des aides fléchées)

Économies de gestion, moins de démarches

Lisibilité du système de redistribution

L'essentiel à retenir

Bannir les seuils et les conditions de ressources

Un seul enjeu par dispositif

Un seul dispositif par enjeu

Commencer par les enfants avec une AFU

- indépendante des revenus
- indépendante du rang de l'enfant dans la fratrie

Conclusion

- 1) L'ennemi, c'est la bureaucratie totalitaire
- 2) Les rustines font pire que mieux. Il faut refonder
- 3) Refonder, c'est détricoter le sac de nœuds. Patience !
- 4) Commencer avec une Allocation Familiale Unique
- 5) Poursuivre avec le revenu de base adultes
- 6) Ensuite (dans 10 ans), simplifier d'autres domaines

Budget 2024 de l'État français

- 349 Md€ de recettes fiscales nettes pour 511 Md€ de dépenses
- PIB 2024 de 2930 Md€.
- Croissance nulle du PIB par habitant hors inflation
- Dette souveraine fin 2024 prévue à 3215 Md€
- Solde commercial de – 95 Md€ (déficiaire depuis 2004)
- Le patrimoine progresse pendant les crises
(aides mal ciblées, effets d'aubaine,
hausse bourse et immobilier)

Nous sommes à la merci de créanciers étrangers

Trois urgences

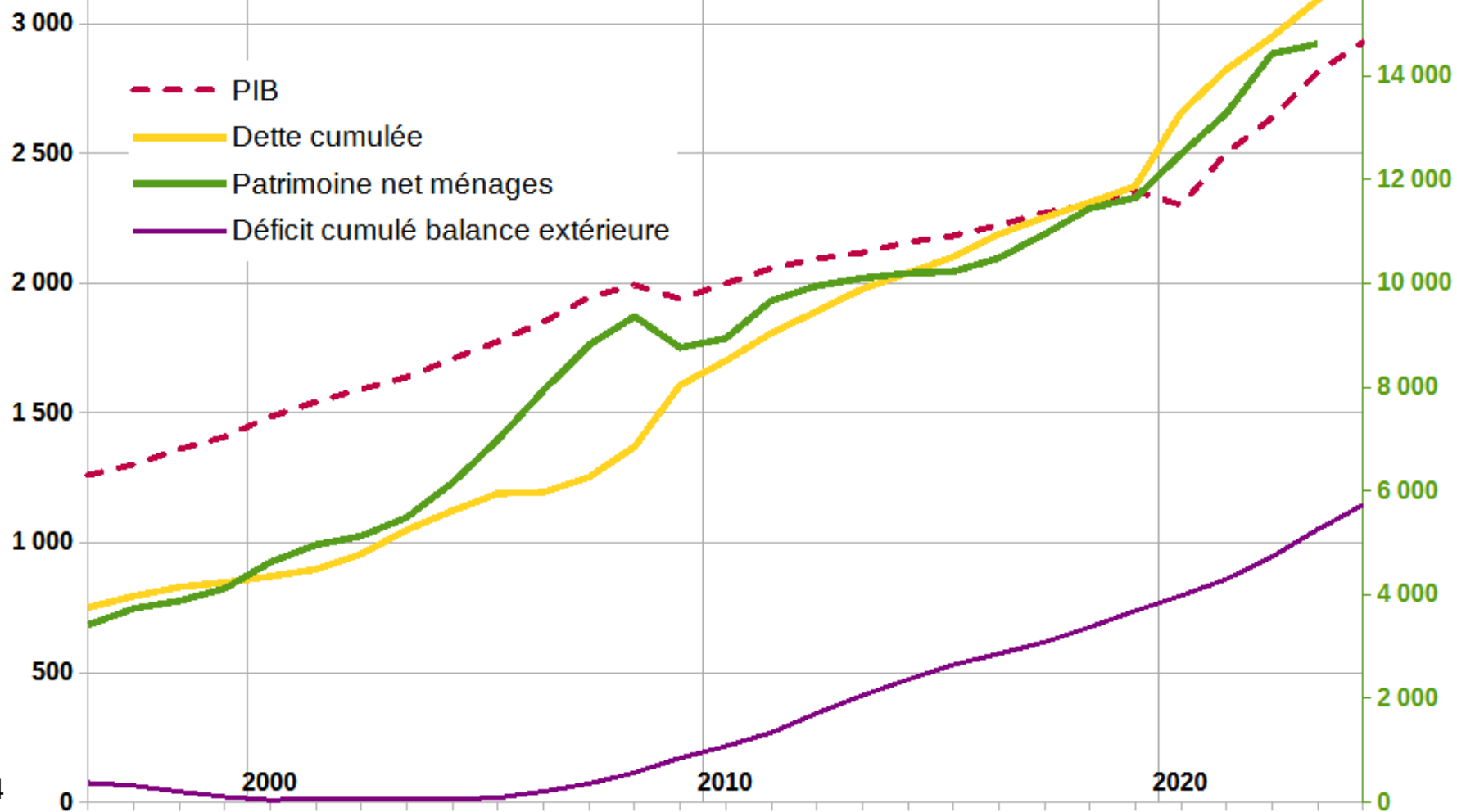
- Équilibrer le budget
150 Md€ de dépenses en moins et impôts en plus
- Réduire la dette
150 Md€ par an en taxant les patrimoines
- Équilibrer le commerce extérieur
150 Md€ d'importations en moins et exportations en plus

Chasser le gaspi (bureaucratie...) – Consommer moins
Travailler plus – Améliorer la productivité

Dettes, PIB et
Déficit extérieur (Md€)

1996 - 2024
A qui la dette profite ?

Patrimoine de
ménages (Md€)

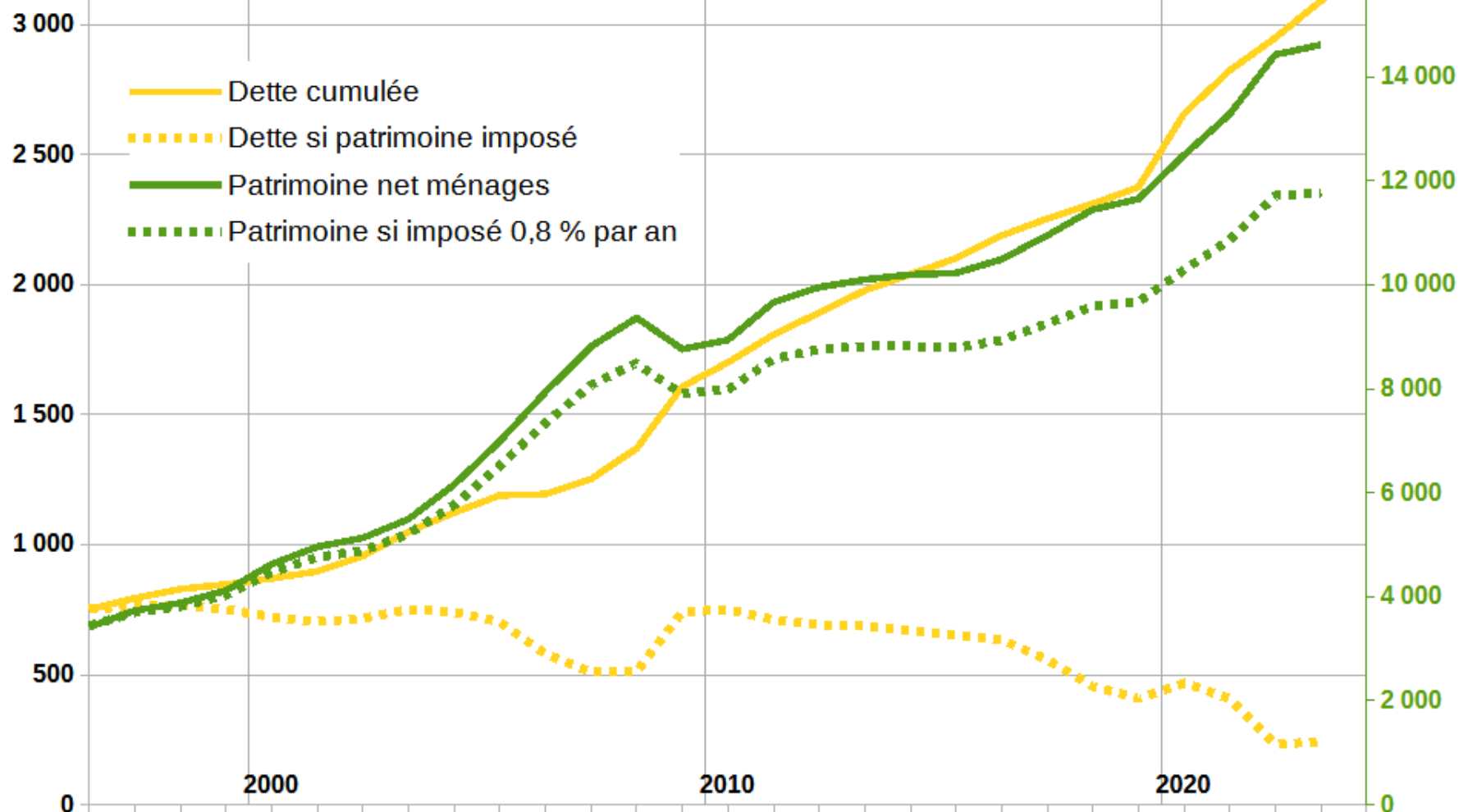


Dettes, PIB et
Déficit extérieur (Md€)

1996 - 2024

Et si on avait imposé le patrimoine...

Patrimoine de
ménages (Mdt)



Les retraités, principes (1)

- Une seule caisse de retraite
- Une retraite minimale individuelle et inconditionnelle
+ Allocations logement (inchangées)
+ un complément fonction des cotisations versées
- Compléments par capitalisation non interdits, sans avantages fiscaux
- Suppression de la réversion.
Possibilité de transférer des « points » à son conjoint
- Choix de l'âge de départ,
mais retraite au prorata de l'espérance de vie résiduelle
- Cotisations identiques sur tous les revenus (un seul taux) :
Primes, heures supplémentaires, revenus financiers...

Les retraités (2)

- Ni seuils, ni plafonds, suppression des taux réduits de CSG
Calcul linéaire à partir des cotisations versées actualisées
- Les femmes gardent l'avantage d'une espérance de vie élevée
- Pas de majorations pour enfants
Éventuellement, points associés aux allocations familiales
- Les carrières longues ne sont pas prises en compte
- La pénibilité (non mesurable) n'est pas prise en compte
(le salaire + cotisations doit en tenir compte)

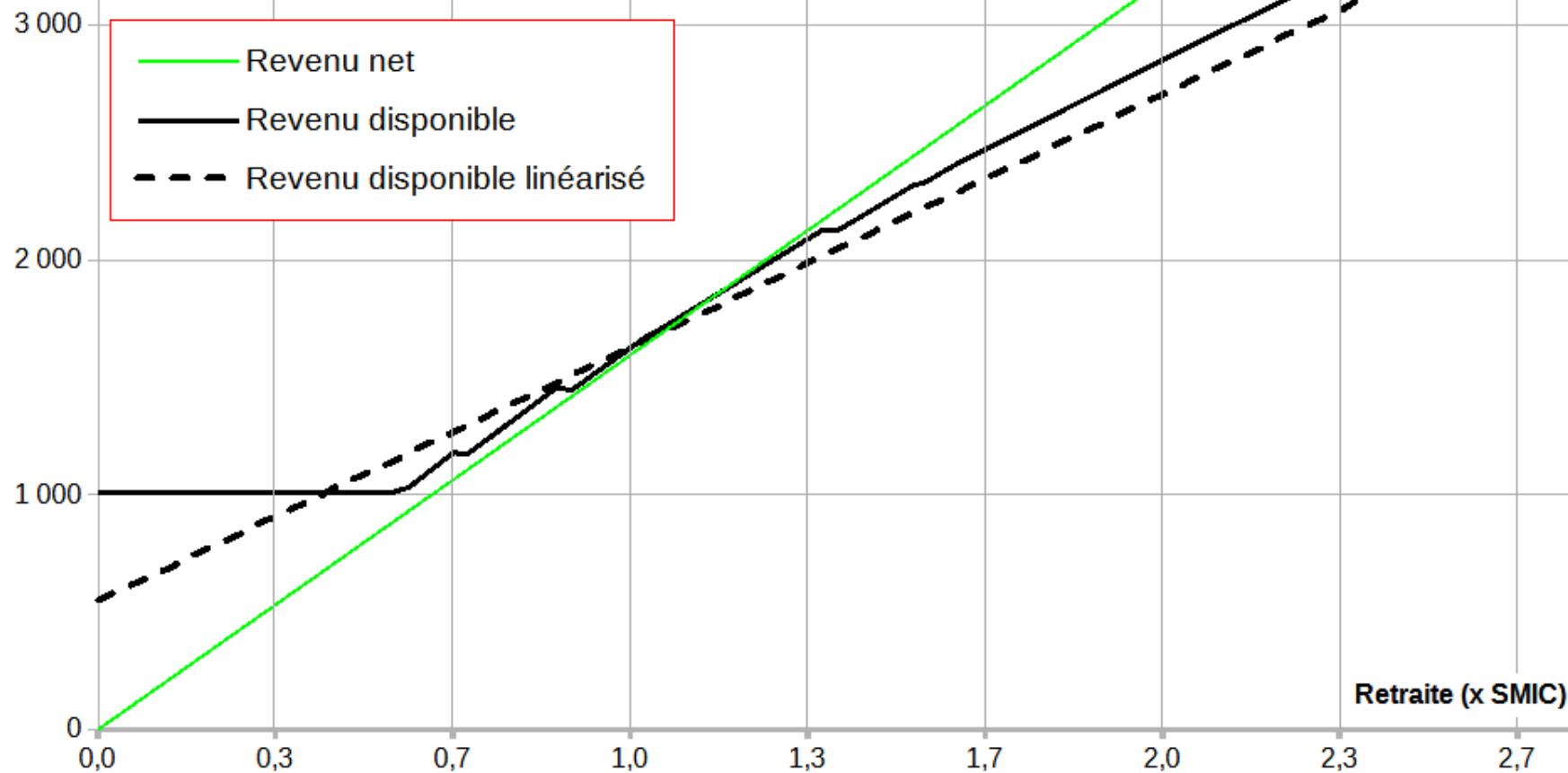
La retraite en 2021 (source DREES 2023)

- 18 millions de retraités (droit direct et dérivé)
18 millions de personnes ont 61 ans ou plus (INSEE)
- Âge moyen de départ en 2021 : 62 ans et 7 mois
- Montant moyen fin 2021 : 1677 € brut (1558 € net)
- Budget 2021 : 360 Md€ ($18 * 12 * 1677 = 362$ Md€)
- ASPA : plafond de 903 € /mois en 2021 (1012 € en 2024)
0,66 millions de bénéficiaires fin 2021
Budget 2021 : 4 Md€

€ par mois

Du revenu net au revenu disponible

Retraité célibataire propriétaire
Linéarisation proposée en pointillés



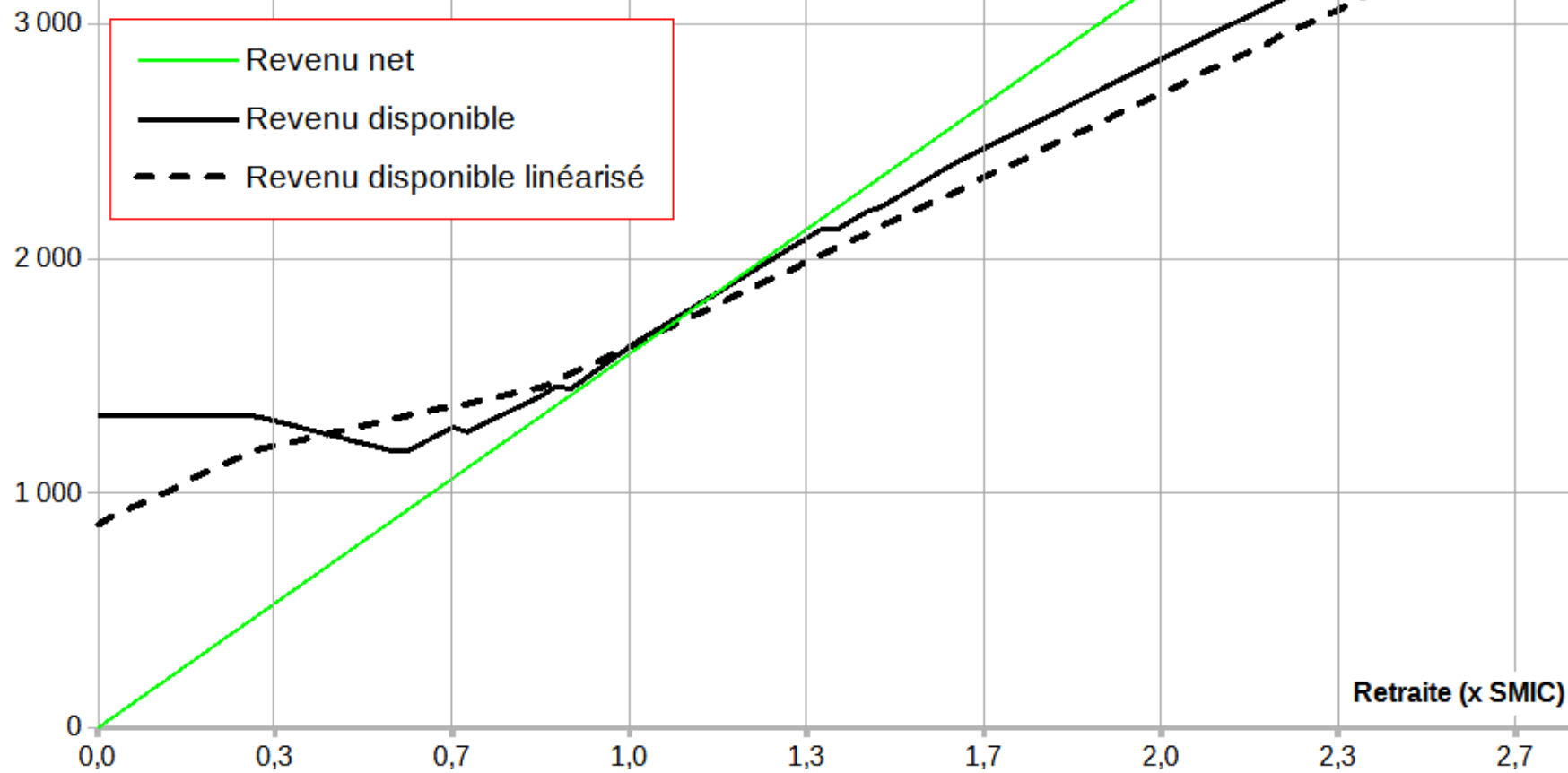
Retraite (x SMIC)

€ par mois

Du revenu net au revenu disponible

Retraité célibataire avec APL zone 1

Linéarisation proposée en pointillés



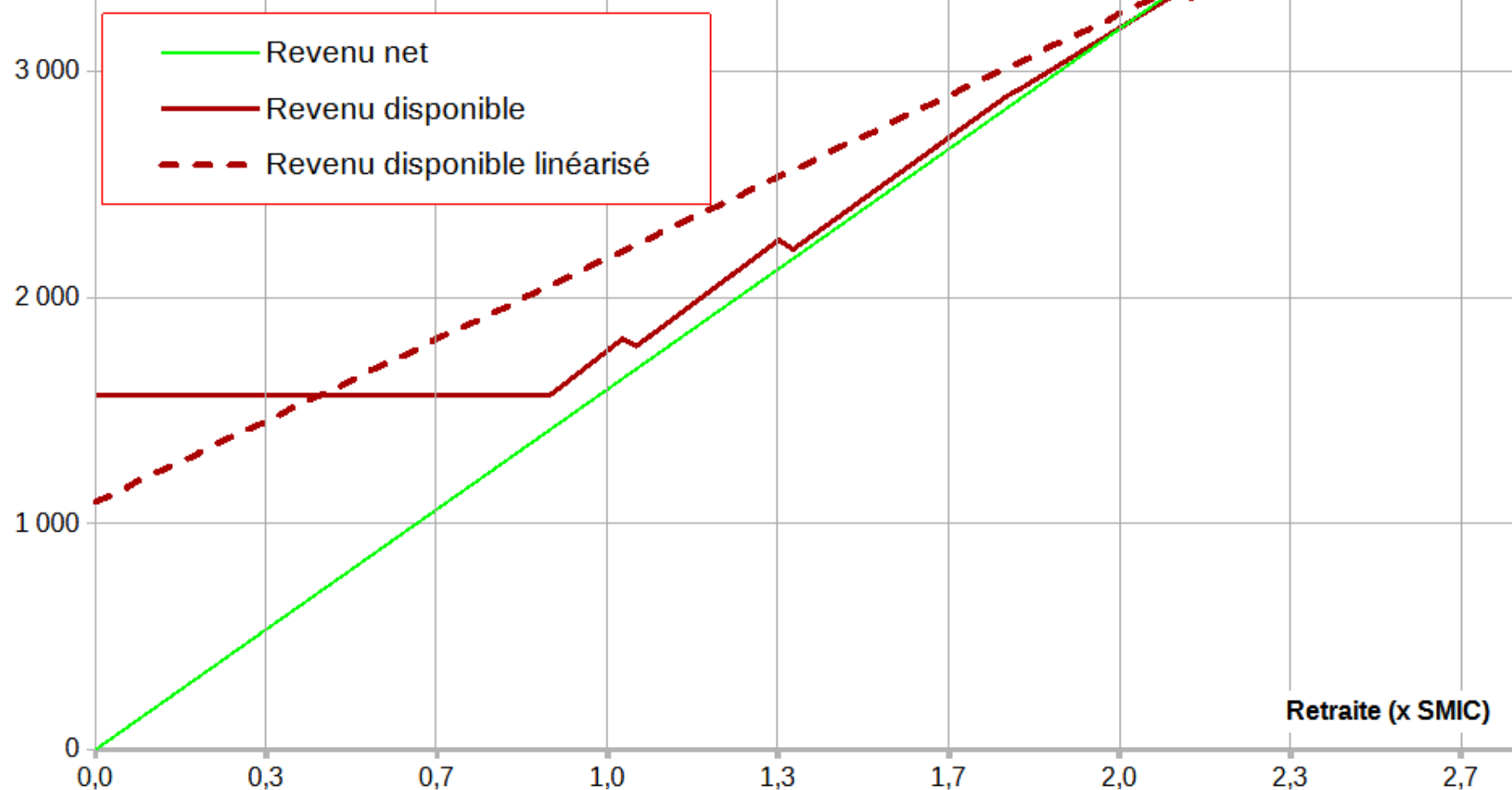
Retraite (x SMIC)

€ par mois

Du revenu net au revenu disponible

Couple retraité propriétaire

Linéarisation proposée en pointillés



Retraite (x SMIC)

Deux propositions à budget constant et ratio actifs / retraités identique

- 1) Linéarisation 548 € - 30 % de la retraite nette (idem actifs)
ASPA maintenue pour éviter les perdants (0 - 0,4 SMIC)
Les célibataires sont gagnants dans la plage 0,4 - 1,1 SMIC
Les couples sont gagnants dans la plage 0,4 – 2,3 SMIC
- 2) Linéarisation 1012 € coûtant 90 Md€ de plus
financée par une pente de 57 % au lieu de 30 %
Les célibataires sont très perdants au-delà de 1,1 SMIC
Les couples sont très perdants au-delà de 2,3 SMIC

Célibataire retraité, propriétaire

Retraite mensuelle brute	0	500	1 000	2 500	5 000	7 000
--------------------------	---	-----	-------	-------	-------	-------

Situation actuelle

Net mensuel	0	452	903	2 258	4 515	6 321
IR mis en recouvrement				97	749	1 314
Réduction CSG retraités		49	97			
ASPA	1 012	512	12			
Revenu disponible actuel	1 012	1 012	1 012	2 161	3 766	5 007

Projet RU de 548 €

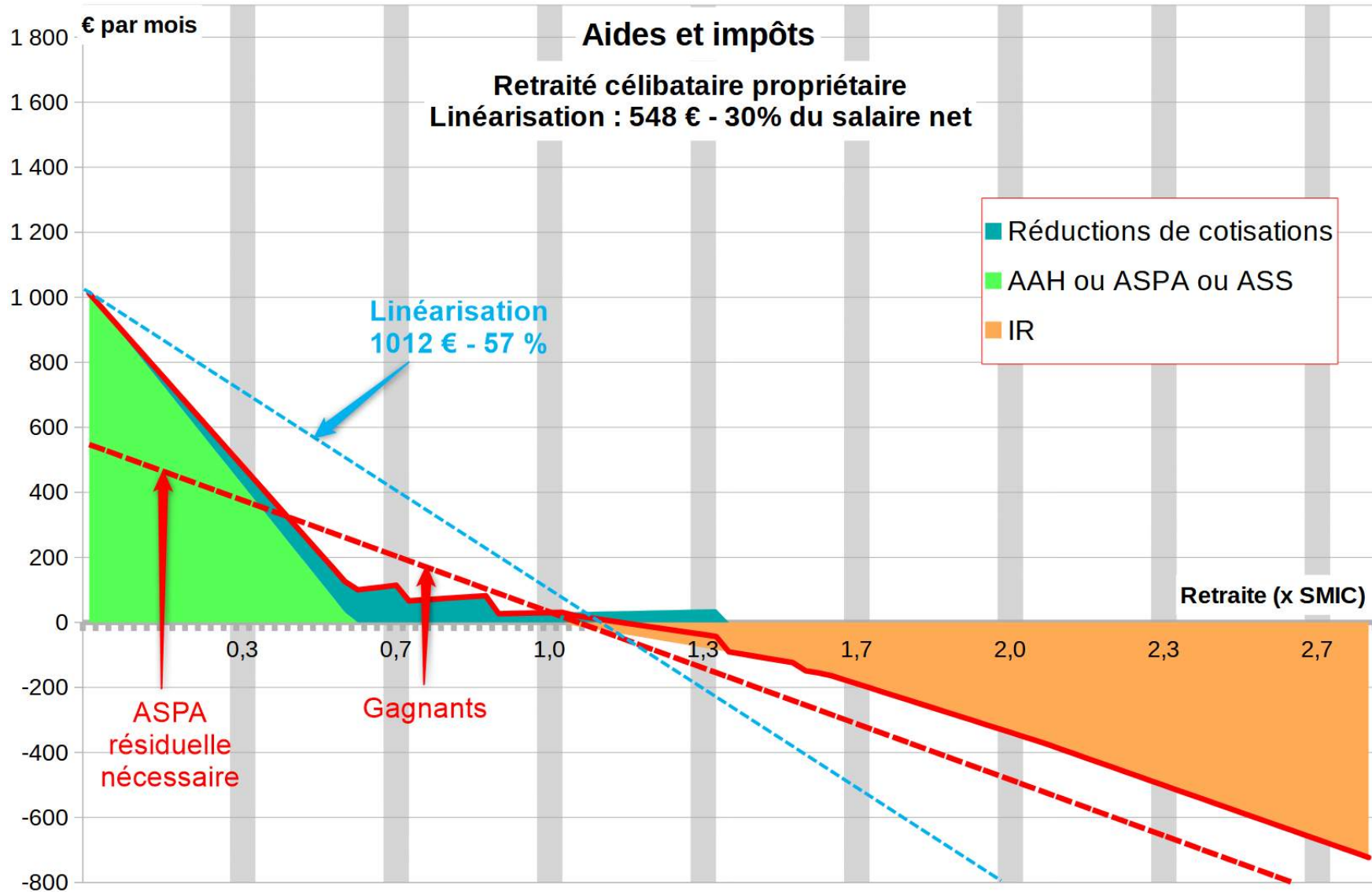
Impôt de 30 % du net

Revenu universel	548	548	548	548	548	548
Impôt linéaire 30 % du net	0	131	262	655	1 310	1 833
Majoration CSG retraite	0	15	30	75	150	210
Correctif ASPA	464	95				
Revenu dispo avec RU	1 012	949	1 159	2 075	3 603	4 825
Ecart	0	-64	147	-85	-163	-182

Projet RU de 1012 €

Impôt de 57 % du net

Revenu universel	1 012	1 012	1 012	1 012	1 012	1 012
Impôt linéaire 57 % du net	0	249	498	1 244	2 488	3 483
Majoration CSG retraite	0	15	30	75	150	210
Revenu dispo avec RU	1 012	1 200	1 387	1 950	2 889	3 640
Ecart	0	188	375	-210	-877	-1 368



Revenu de Solidarité Active et Prime d'Activité sont-ils réformables ?

Voyage en absurdie

Que dit internet sur le RSA ?

Exemple d'une personne seule, un enfant,
pas de ressources sauf ASF (188 € /mois)

[Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) [Formulaire initial](#) [Formulaire trimestriel](#)

[Simulateur CAF](#)

[Simulateur mesdroits sociaux.gouv.fr](https://www.mesdroits sociaux.gouv.fr)

[Simulateur privé aide-sociale.fr](#)

[CASF article R262-11](#) modifié fin 2023 : 38 items [au lieu de 28](#)

L'article R262-10-1 précise comment prendre en compte CF et ASF

Principales alternatives au RSA

L'ASS pour 0,4 million de chômeurs en fin de droits, géré par Pôle-Emploi
Montant voisin (18 € /jour), individuel (mais seuils par foyer), modalités favorables

L'AAH pour 1,3 million de handicapés, géré par la CAF
Montant élevé (971 €), individuel depuis octobre 2023, modalités favorables

L'ASPA pour 0,7 million de personnes âgées, géré par l'assurance retraite
Montant élevé (1012 €), familialisé, modalités pénalisantes

La déduction du « forfait logement »

Le montant nominal du RSA est de **607,75 €**

Le forfait logement est de 12 % de ce montant pour un célibataire (73 €),
de $1,5 \times 16$ % pour deux personnes (146 €),
de $1,8 \times 16,5$ % à partir de 3 personnes (180 €)

Il date de fin 1988 : création du RMI par Mitterand – Rocard

- 1) Arbitrage politique : Montant de 2000 F par mois (jugé trop onéreux)
- 2) Correctif administratif immédiat :
Imputation d'un forfait logement pour 92 % des allocataires
(propriétaires, bénéficiaires d'aides au logement, logés gratuitement)

Malgré les critiques, ce forfait logement inepte n'a pas changé

Familialisation du RMI / RSA depuis 1988

Taux nominal actuel 1 personne : 607,75 €

50 % pour le conjoint (mais forfait logement double !)

50 % pour le 1^{er} enfant d'une famille monoparentale

30 % pour des autres enfants de rang 1 et 2

40 % pour les enfants de rang >2

Donner et reprendre RSA : couple avec 3 enfants

Taux nominal début 2024	1519 €
Forfait logement	-180 €
Allocations Familiales reçues	-324 €
Maj AF et ARS : sans effet	
Complément Familial, déduction partielle	-186 €
RSA en l'absence d'autres ressources	839 €
Prime de Noël (381 € /12)	32 €

Donner et reprendre

RSA : foyer monoparental avec 3 enfants

Taux nominal début 2024	1337 €
Forfait logement	-180 €
Allocations Familiales reçues	-324 €
Complément Familial, déduction partielle	-186 €
ASF, déduction partielle	-301 €
RSA en l'absence d'autres ressources	346 €
Prime de Noël (381 € /12 fin 2023)	38 €

« Parent isolé »

Le terme est trompeur.

C'est une mesure transitoire ciblée sur les mères célibataires.

Il s'agit d'un RSA majoré pendant un an à l'arrivée d'un enfant, ou tant que le foyer monoparental a un enfant de moins de trois ans, ou pour une femme enceinte isolée.

Le budget est important : 15 % du RSA

Cette « case administrative » se justifie-t-elle ?

Risque d'encourager l'irresponsabilité paternelle ?

Déclarations douteuses ? Contrôles intrusifs ?

Le RSA « jeunes » : du vent

Les médias en ont parlé

Il faut avoir travaillé au moins 2 ans à temps plein (cible inexistante)

Le coût budgétaire 2022 est quasi nul : 0,003 Md€

Pas de bilan (comme d'habitude)

Le rapport bénéfice politique / coût est optimal

Prime de Noël 2023 majorée

Extrait de <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14502>

À noter que cette année, les **personnes seules avec 1 ou plusieurs enfants qui reçoivent l'ASS ou l'AER** bénéficieront d'une majoration de la prime de **35 %**.

Les montants seront les suivants (métropole et outre-mer) :

- avec 1 enfant : 205,81 € ;
- avec 2 enfants : 232,49 € ;
- avec 3 enfants : 248,49 € ;
- avec 4 enfants : 269,84 €.
- plus de 4 enfants : 21,34 € supplémentaires par enfant.

⚠ Attention : la prime majorée n'est pas versée automatiquement, **vous devez en faire la demande auprès de Pôle emploi.**

La Prime d'Activité début 2024

Elle est décrite dans le code de la sécurité sociale (CSS)
et non pas dans la code de l'action sociale et des familles (CASF)
Les « bases ressources » du RSA et de la PA sont différentes

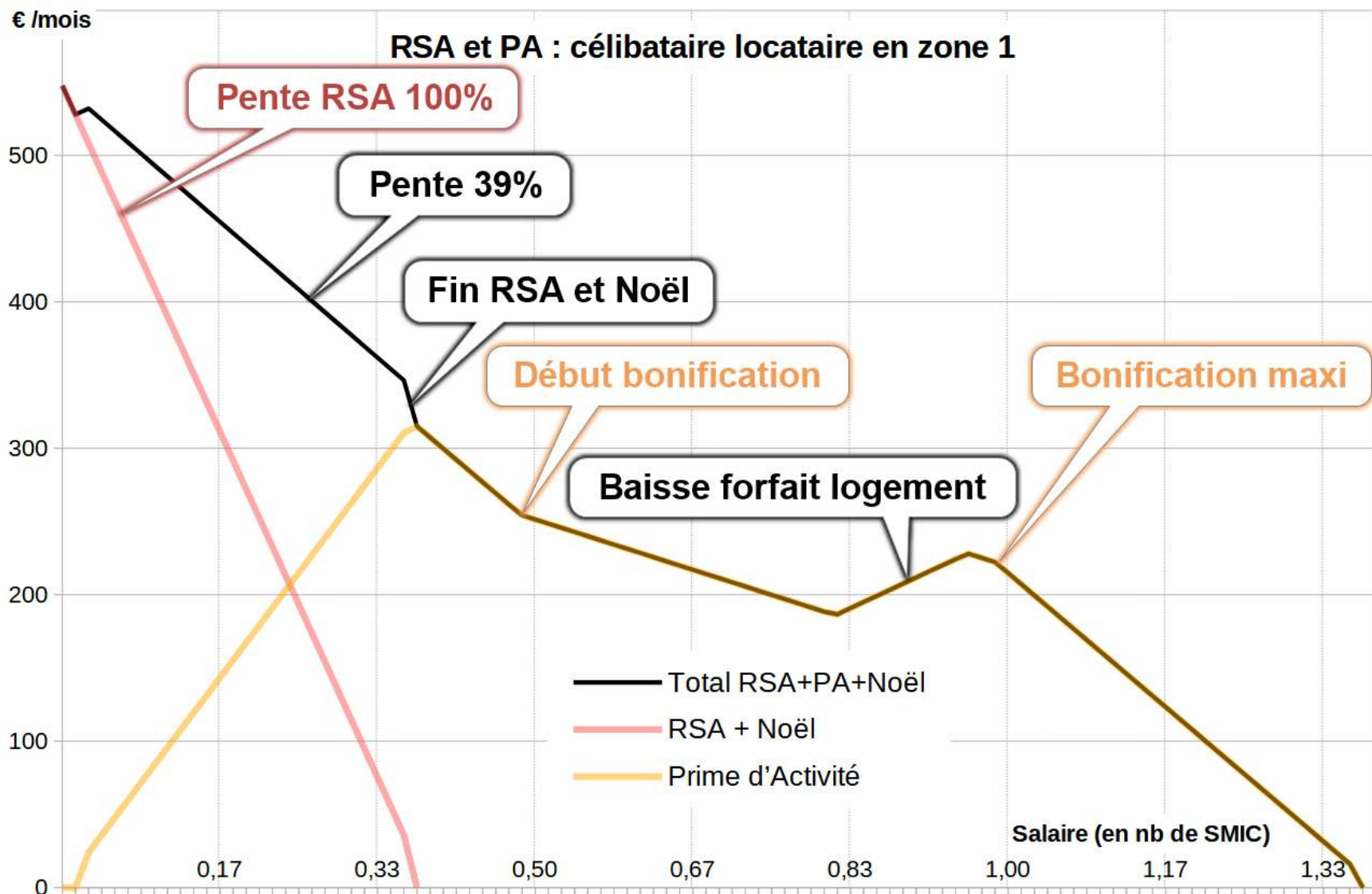
Montant nominal : 595,25 € au lieu des 607,75 € du RSA

Contrairement au RSA, elle supporte la CRDS (0,5 %)

Le minimum de versement est de 15 € (au lieu de 6 € pour le RSA)

Effet : taux marginal d'imposition de 39 % (hors bonification)

La bonification individuelle est sans effet pratique s'il y a 2 ou 3 actifs



Prime d'Activité : une histoire trompeuse

Elle était intégrée au RSA jusqu'en 2015 (« RSA activité »)

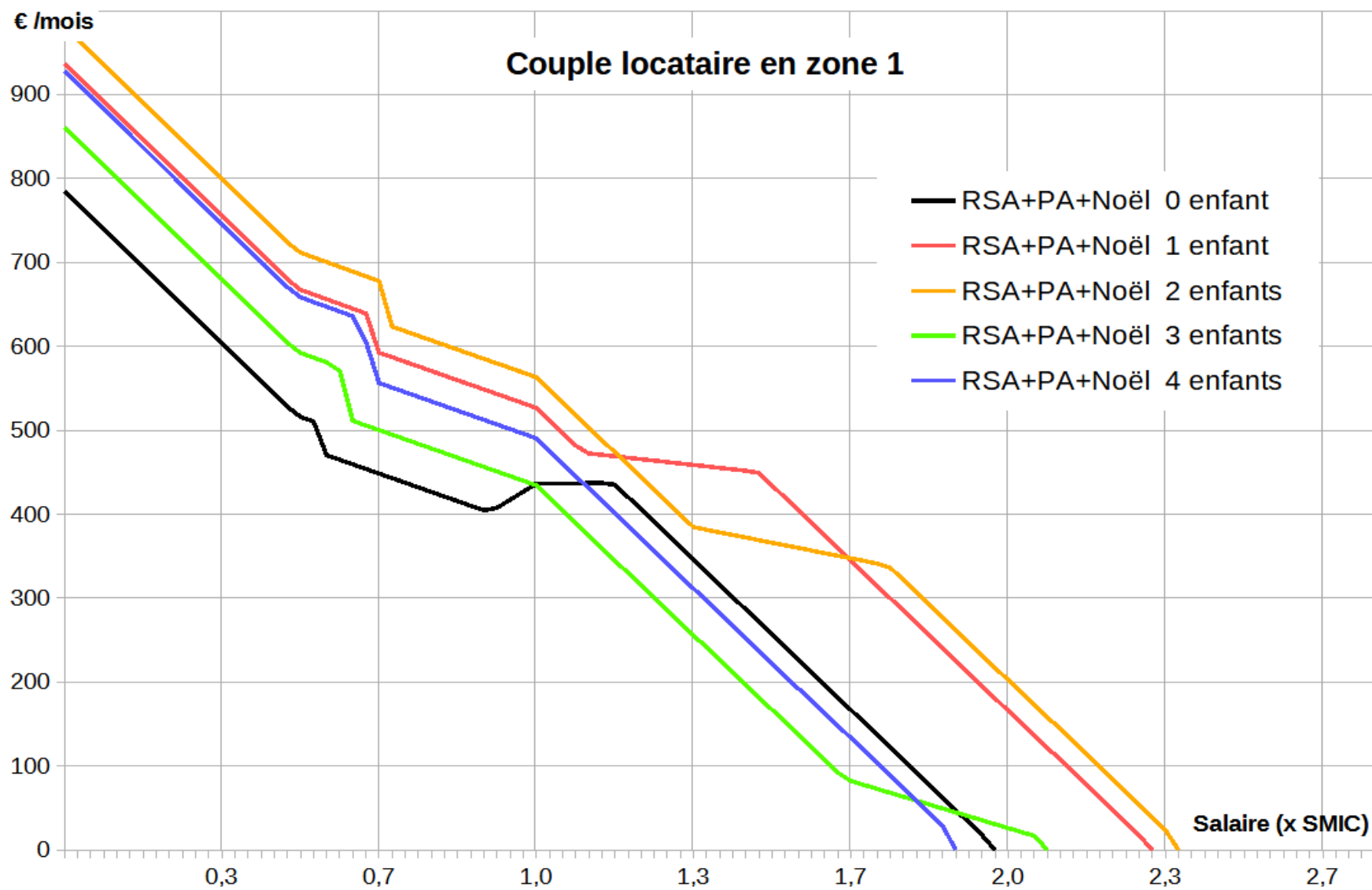
La prime pour l'emploi, automatique (intégrée à l'IR), a été supprimée

La CRDS (0,5%) a été appliquée à la PA

Le bonus individuel est inopérant dans un foyer (2 ou 3 actifs)

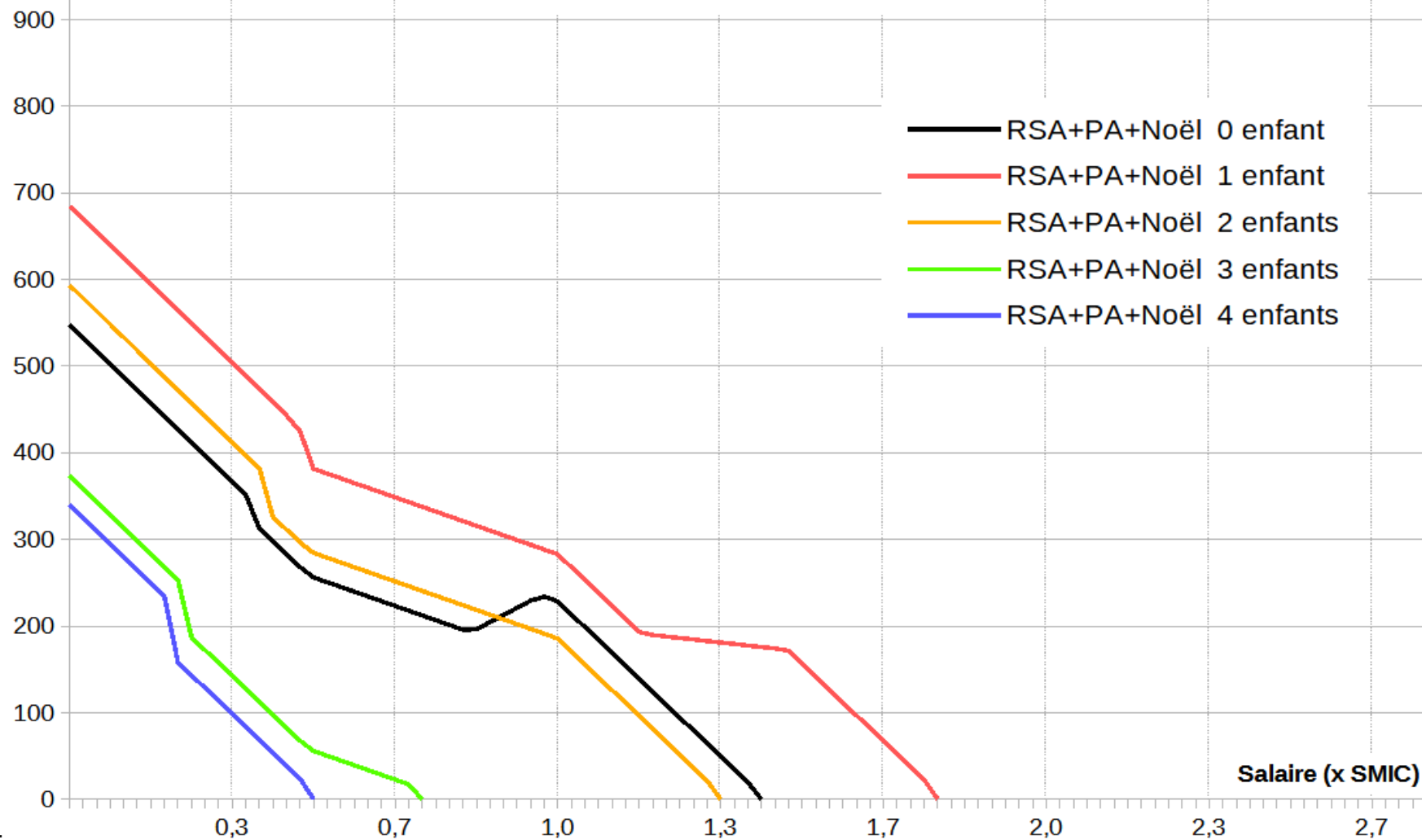
La PA n'a plus progressé comme le RSA (promesse +10 % en 5 ans)

Fin 2018 (gilets jaunes), le taux de 38 % est discrètement passé à 39 %



€/mois

Parent isolé locataire en zone 1



Salaire (x SMIC)

Revenus financiers et cadeaux reçus

Foyer monoparental, 3 enfants

Salaire en nombre de SMIC	0	0	0,2	0,2
Cadeaux reçus et intérêts LEP déduits à 100 %		-60 €		-60 €
Forfait logement	-180 €	-180 €	-180 €	-180 €
Allocations Familiales reçues	-324 €	-324 €	-324 €	-324 €
Complément Familial, déduction partielle	-186 €	-186 €	-186 €	-186 €
ASF, déduction partielle	-301 €	-301 €	-301 €	-301 €
RSA+PA en l'absence d'autres ressources	346 €	286 €	235 €	172 €
Prime de Noël (381 € /12 fin 2023)	38 €	38 €	38 €	0 €

Les « bases ressources » RSA et PA

Il s'agit de la liste des revenus à prendre en compte

- Certains revenus sont cumulables (Maj AF, ARS...)
- D'autres sont « taxés à 100 % » (AF, revenus financiers...)
- D'autres sont déduits partiellement (règle CF, règle ASF)
- Les APL sont taxées à 100 % jusqu'à un plafond (forfait logement)
- Les revenus d'activité sont déduits au prorata (taxation à 39%)

L'harmonisation des nombreuses bases ressources est souhaitée, mais elles ne font qu'augmenter et se complexifier.

Depuis le 1/1/2016, les bases « RSA » et « PA » sont différentes.

L'effet figé trois mois, principe

Quelle est la date des ressources à prendre en compte ?

- La dernière année connue est trop ancienne
- Le dernier mois produirait un résultat trop volatil, si les ressources ne sont pas stables

Les trois derniers mois sont retenus pour le RSA et pour la PA.

Mais la manière de calculer n'est pas la même !

L'effet figé trois mois, exemple

	Octobre	Novembre	Décembre
Salaire brut	1500 €	1700 €	1900 €
Calcul PA (locataire célibataire)	196 €	227 €	173 €
Moyenne retenue janvier à mars	199 €		

Le résultat est différent de ce qu'il serait avec un salaire lissé

Le RSA est par contre calculé sur la moyenne des revenus trimestriels. Ainsi, un revenu de 0 + 2700 + 0 se traduit par une prime d'activité nulle et aussi par un RSA nul.

Un salaire lissé de 900 € donnerait une PA de 249 € par mois...

Exemple de relevé... incompréhensible

PRESTATIONS	MONTANT
novembre 2020	
Prime d'activité ¹	80,53 €
Prime exceptionnelle PSA <i>rappel sur la période de 01/11/2020 à 30/11/2020</i>	150,00 €
Revenu de solidarité active ²	363,68 €
Soit au total	594,21 €
 1. Éléments de calcul de la prime d'activité : - Montant forfaitaire : 553,16 € - Montant de revenu d'activité pris en compte : 80,93 € 2. Éléments de calcul du Rsa : - Montant forfaitaire : 0,00 €	

Les libellés sont sibyllins, les détails non pertinents. Le rappel est une prime COVID !
La CAF est dans l'impossibilité d'expliquer... l'inexplicable

L'échec technique du RUA : pourquoi ?

Un diagnostic sévère, sans langue de bois, mais :

- Un périmètre boiteux, sans l'IR et les enfants, avec logement (APL)
- Un désir d'individualiser vite abandonné (coût)
- Un rêve impossible d'unifier 15 bases ressources, au lieu de supprimer les seuils par un mécanisme de type impôt négatif
- Approche trop technique, préservant les inepties actuelles

Conclusion (Fabrice Lengart, 2022) :
« Ce système est impossible à piloter »

Principes techniques d'une refondation

Individualiser

Un seul enjeu par dispositif

Un seul dispositif pour réduire les inégalités (impôt négatif, taux unique)

Le reste (enfants, écologie...) est sans conditions de ressources

Les seuils, et donc les bases ressources, sont supprimés

Réduire drastiquement l'État jacobin : subsidiarité

Voir une proposition détaillée à https://leonregent.fr/Revenu_de_Base.htm